

# Compte-rendu Groupe de suivi "Concertation projet Cigéo"

19 octobre 2023

La séance est ouverte à 14 heures sous la présidence de Michel BADRE.

Un tour de table est effectué.

#### I. Approbation du compte-rendu de la réunion du 13 juin

Michel BADRE s'enquiert de remarques de la part des participants sur le compte-rendu. Lui-même apporte une précision page 5 dans la présentation de l'ASN des concertations avant saisine, sur les trois groupes thématiques.

En l'absence d'autres remarques, le compte-rendu de la réunion du 13 juin 2023 est adopté à l'unanimité.

**Cédric VILETTE** propose de présenter le processus d'autorisation d'une installation nucléaire de base, en rappelant tout d'abord le cycle de vie encadré par les articles réglementaires du Code de l'environnement.

La création d'une INB doit recevoir une autorisation de création suivie d'une mise en service. Peuvent alors intervenir des prescriptions de l'ASN, des modifications et un réexamen. La dernière phase est le démantèlement et la mise à l'arrêt.

**Roger SPAUTZ** s'enquiert de la différence entre une modification substantielle et une modification notable.

**Cédric VILETTE** indique qu'elle est définie aux articles R. 593-41 à R. 593-61. Une modification substantielle correspond à un accroissement de la capacité de l'installation, une modification des éléments essentiels ou à l'ajout d'une INB dans le périmètre d'une INB existante. Une autre typologie de modifications concerne les modifications de périmètre : fusion, séparation en deux, etc.

Benoît JAQUET demande si une modification substantielle nécessite une nouvelle procédure d'instruction.

#### Cédric VILETTE le confirme.

Une demande d'autorisation de création comprend 14 pièces répertoriées par l'article R. 583-14 du code de l'environnement. Certaines pièces (en vert clair sur la présentation concernent seulement certaines INB, et la pièce en jaune est propre à Cigéo : une spécification d'acceptation des colis doit aussi être regardée au titre de l'ensemble des pièces.

Sébastien FARIN souligne que cette pièce vaut aussi pour les PDE (Plan directeur de l'exploitation » du centre de stockage Cigéo. Il s'agit d'un document stratégique et synthétique rédigé par l'Andra dans l'objectif d'expliquer et de partager les enjeux du centre de stockage Cigéo. Le PDE constitue une « photographie» (ici à mi-2022) du projet de centre de stockage Cigéo, de sa gouvernance et de ses perspectives de déploiement.

**Cédric VILETTE** explique que la demande est réceptionnée par la ministre de la sûreté nucléaire. L'instruction comprend plusieurs phases : instruction, consultation, élaboration du décret, mise en service et phase pilote spécifique à Cigéo.

Le dossier demande de DAC a été adressé en janvier 2023. La mission de la sûreté nucléaire et de la radioprotection a accusé réception, et a saisi l'ASN en mars.

Plusieurs consultations juridiques sont obligatoires dans le cadre du processus classique. Certaines sont spécifiques à Cigéo, notamment un rapport de la commission annuelle d'évaluation (soit un avis supplémentaire de l'ASN et un avis des collectivités territoriales, selon l'article de référence R. 542-10.1). Ces éléments sont portés à la connaissance de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.

Les articles spécifiques à Cigéo ne le dispensent pas du processus réglementaire classique, qui prévoit une consultation de l'Autorité environnementale et des collectivités territoriales. Le préfet, ou le préfet coordinateur en cas où plusieurs départements font partie du périmètre de l'enquête multiples, est en charge de cette autorisation environnementale. Celle-ci est déclenchée par un courrier de la ministre adressée au préfet, après avoir reçu le feu vert de l'ASN confirmant que le niveau d'instruction est suffisant pour ouvrir les consultations.

En parallèle, le préfet consulte la commission locale de l'eau pour avis. La CLI compétente est informée de la réception du dossier. L'Autorité environnementale a deux mois pour se prononcer, et un mémoire en réponse est fourni par l'exploitant (sachant que le délai n'est pas précisé). Le préfet peut alors déclencher la deuxième phase, qui est l'enquête publique.

À ce moment, le préfet a l'obligation de consulter la CLI compétente pour avis. Celle-ci bénéficie d'un délai allant jusqu'à 15 jours après la fin de l'enquête publique.

L'autorisation est délivrée par un décret en conseil d'État. L'exploitant a alors le droit de construire, mais la mise en service a lieu sur décision de l'ASN. La première mise en service de Cigéo sera limitée à la phase pilote.

Pour la mise en service complète à plus long terme, l'ANDRA rédige un rapport, et le gouvernement présente un projet de loi.

Michel BADRE précise qu'il y a un an, un plan national de gestion des matières et déchets radioactifs (5e édition du PNGMDR) comportait plusieurs actions concernant le travail de ce groupe, dont la première consistait à permettre une meilleure association du public aux décisions de la gestion des déchets HA-MAVL. Cigéo avait fait l'objet d'un débat public en 2013, et la commission nationale du débat public a ensuite désigné des garants pour assurer un suivi jusqu'à la décision d'autorisation du projet. C'est à ce titre qu'une équipe de garants a été présente aux côtés de Christine NOIVILLE et Jean-Daniel VAZELLE. Ces garants ont d'ailleurs été remplacés récemment, et les actuels garants présenteront aujourd'hui le rapport intermédiaire établi par Marie-Line MEAUX et Jean-Daniel VAZELLE

#### II. Concertation ASN avant la saisine de l'IRSN et du groupe d'experts

**Viviane NGUYEN** précise que la concertation menée par l'ASN s'inscrit pleinement dans le cadre de l'action HA-MAVL4, qui consiste à veiller à la participation de la société au projet Cigéo. Cette demande était issue de l'avis du 20 septembre 2020 du Haut comité.

La demande de DAC a été déposée le 16 janvier 2023. Cigéo présente plusieurs spécificités, notamment en matière de concertation à mener. L'ASN est le service instructeur pour l'État, et s'appuie sur l'expertise de l'IRSN et du groupe permanent d'experts (GPE) pour construire son avis.

En termes de calendrier, la recevabilité a été prononcée par l'ASN le 7 juin 2023 (<u>L'ASN considère</u> que le dossier de demande d'autorisation de création de Cigéo est recevable - 22/06/2023 - ASN), et la phase actuelle se situe entre la saisine de l'IRSN et la saisine des GPE.

L'objectif est de saisir l'ensemble des parties prenantes, en informant le public tout au long de l'instruction et en mettant en ligne l'ensemble des phases de l'instruction. L'information actuelle a porté sur la recevabilité, et la concertation porte sur la saisine de l'IRSN.

Michel BADRE souligne que cette saisine est bien consultable en détail sur le site.

**Viviane NGUYEN** ajoute que deux ateliers ont eu lieu en mars et en avril, l'un pour présenter cette saisine et l'autre pour restituer la prise en compte des préoccupations. Le 12 septembre, un atelier a eu lieu pour présenter le GP1, qui vise à évaluer les données de base : connaissance du site, propriétés des composants du stockage, etc. Peu de contributions étaient susceptibles de modifier la saisine, mais les quelques commentaires ont été recueillis.

La saisine peut donc suivre son processus, et sera également publiée. Le même exercice sera réitéré avec le GP2, qui porte sur l'évaluation de la sûreté en exploitation. Le GP1 se tiendra les 24 et 25 avril 2024.

Michel BADRE demande si le premier groupe portait bien sur les données générales, dont les données géologiques. Ce sujet suscitait pourtant des questions de la part de certaines ONG, il est donc étonnant qu'aucune contribution n'ait été formulée.

**Viviane NGUYEN** confirme que l'ensemble des participants a été invité, mais indique que peu d'ONG environnementales étaient présentes. Les CLI étaient cependant présentes.

**Benoît JAQUET** rappelle que la saisine de l'ASN englobe les trois points étudiés par les GP. Les observations ont donc été déjà formulées lors de la saisine.

**Dominique DOLISY** s'enquiert de la composition du GP1.

**Viviane NGUYEN** invite à consulter le site de l'ASN sur ce point. Le nombre d'experts au GP était de 36.

Christine NOIVILLE observe que Pierre BOIS avait précisé que le choix de l'autorité de sûreté de consulter les parties prenantes plutôt que le grand public était un choix assumé. En outre, chacun a fait part de sa satisfaction quant à cette procédure de l'ASN, à une époque où beaucoup s'inquiètent à tort ou à raison sur le devenir de l'expertise dans le milieu nucléaire. L'ANCCLI et Greenpeace ont aussi manifesté de la satisfaction.

Une question a été posée sur la systématisation de cette procédure, mais il n'existe pas de réponse en l'état.

Michel BADRE propose d'effectuer un point d'étape similaire avec l'IRSN.

#### III. Avancement du dialogue technique IRSN-ANCCLI-CLIS de Bure

**Eric BASTIN** indique que trois réunions ont eu lieu dans le cadre du dialogue technique. Celui-ci sera amené à durer deux ans et demi. Son périmètre est précis, puisqu'il porte sur l'expertise de l'IRSN du dossier de demande d'autorisation de création de Cigéo déposé par l'ANDRA, du point de vue de la sûreté et de la radioprotection.

Au travers des questions des acteurs de la société civile, l'expertise de l'IRSN pourra s'enrichir, ces acteurs acquérant eux-mêmes des connaissances et des compétences pour se forger leur propre avis et l'exprimer au-delà de cette initiative.

Une spécificité de ce dialogue technique sera d'expérimenterla co-construction d'un scénario. Une première réunion à ce sujet aura lieu le 20 octobre prochain.

Deux modes de participation sont possibles : un groupe central sur toute la durée de l'instruction, et des groupes thématiques permettant à des personnes de participer de manière plus ponctuelle.

Le dialogue technique est rythmé par le calendrier de l'instruction, notamment les trois réunions des Groupes permanents d'experts (GPE), saisis par l'ASN. Il est co-construit avec les participants de la société civile ; notamment lors de la réunion de préparation de janvier 2023 des échanges ont eu lieu avec la société civile sur les enseignements des dialogues antérieurs. Les sujets techniques ont également été identifiés par les participants de la société civile. Ces derniers ont voté pour chaque sujet technique afin de déterminer s'il pouvait intéresser un groupe thématique ou le groupe central. Ils se répartissent sur trois « saisons », en articulation avec les trois réunions des GPE. Les sujets de préoccupation « hors cadre » de l'expertise par l'IRSN de la DAC Cigéo seront versés dans d'autres lieux de dialogue..

S'agissant de la saison 1, la géologie et l'inventaire des déchets ont été traités en groupe central, tandis que l'emprise du stockage, les colis de déchets et la co-construction d'un scénario concernent des groupes thématiques. Les réponses aux questions du groupe central seront apportées au 1<sup>er</sup> trimestre 2024.

S'agissant de la saison 2, les risques et agressions, la récupérabilité et la phase industrielle pilote seront traités en groupe central, dès la réunion du 15 novembre. Les sujets de contrôle et conformité des colis de déchets, l'impact sur le public, le personnel et l'environnement, et la mémoire feront l'objet de groupes spécifiques. Les participants voteront également sur la répartition des sujets pour la saison 3 le 15 novembre.

Le dialogue technique est ouvert à toute personne qui souhaite y participer, en s'inscrivant par mail à l'adresse suivante : <u>ouverture.societe@irsn.fr</u>.

Généralement, les participants aux réunions sont au nombre d'une quarantaine, avec un noyau dur de participants de la société civile. Environ 200 questions ont déjà été recensées, et seront traitées dans le cadre du dialogue technique.

**Benoît JAQUET** ajoute que les groupes thématiques ne se limitent pas à une seule réunion : ainsi, le groupe sur la co-construction du scénario se réunira à nouveau l'an prochain.

Michel BADRE juge cette présentation très intéressante, car elle porte précisément sur la vocation de ce groupe à faire se rencontrer l'instruction et les attentes de la société civile.

Henri LE MONIES DE SAGAZAN demande ce que l'on entend par « co-construction».

**Delphine PELLEGRINI** explique qu'il s'agit de co-construire un scénario utilisé pour l'évaluation des risques. L'ANDRA utilise un certain nombre de scénarios pour démontrer la sûreté de son installation, et l'IRSN examine si les scénarios retenus sont pertinents. Co-construire permet de mieux faire comprendre cette démarche par scénarios en participant soi-même à leur élaboration. La démarche d'évaluation des risques est abordée en confrontant les dispositions retenues aux événements scénarisés, jusqu'à l'évaluation de conséquences radiologiques.

Le premier atelier prévu le lendemain de cette réunion permettra à chacun de présenter les événements qu'il envisage, et sur cette base, les préoccupations principales seront collectivement sélectionnées. Ces préoccupations seront mises en face des scénarios déjà traités par l'ANDRA dans son dossier de DAC lors d'une deuxième réunion. Cela peut conduire à identifier des variantes de scénarios qu'il serait opportun, bien que couvertes par les scénarios « enveloppes » de l'Andra, de dérouler dans le cadre de ce dialogue technique, voire à de nouveaux scénarios. Un ou deux scénarios seront alors retenus pour être traités plus spécifiquement par l'IRSN lors de la saison 2 (sureté en phase d'exploitation) ou de la saison 3 (sûreté après fermeture)

Ainsi, cette démonstration de sûreté constitue un véritable outil de dialogue entre les parties prenantes.

Roberto MIGUEZ sollicite un exemple de compléments attendus de la part de la société civile.

**Delphine PELLEGRINI** précise qu'il ne s'agit pas nécessairement d'apporter un complément. L'essentiel est que chacun puisse comprendre la démarche d'évaluation des risques et puisse déterminer si un risque est avéré ou non. Beaucoup de situations émergeront et il est probable qu'il sera possible pour nombre d'entre elles de montrer qu'elles sont bien couvertes par les scénarios traités par l'Andra. Il sera peut-être moins évident de le prouver pour d'autres situations : une analyse de sensibilité pourra alors être réalisée.

**Michel BADRE** suppose que la réponse sera plus claire après la réunion de demain, dont il attend un compte rendu précis.

**Delphine PELLEGRINI** indique qu'il n'est prévu qu'une courte présentation sur ce qu'est un scénario lors de la réunion de demain. L'atelier portera ensuite sur les événements initiateurs et les situations accidentelles qui interrogent les participants, et ceux-ci pourront s'exprimer sur *Klaxoon*. À la réunion d'après, la construction d'un ou deux scénarios pourra être affinée, et ils pourront être menés jusqu'à l'évaluation quantitative.

Michel BADRE atteste que l'IRSN est rodée à la méthode de fabrication d'idées communes à des intervenants d'origines diverses.

**Roberto MIGUEZ** demande si ces intervenants sont suffisamment variés pour s'éloigner du cadre technique de l'instruction (par exemple, en matière de prospective climatique).

Delphine PELLEGRINI rappelle que le groupe est issu d'un appel à volontariat.

**Jean-Claude DELALONDE** souligne que les retours de l'ANCCLI sont très positifs pour le moment, et que l'approche de l'IRSN est très bien ressentie. La montée en compétence des membres des CLI est notable, même s'il reste difficile de toucher le grand public.

**Yveline DRUEZ** observe que quatre ou cinq membres de ce groupe participent à ce dialogue technique, et témoigne que ce dialogue est particulièrement enrichissant et passionnant. Le travail de la réunion de demain ne devrait poser aucun problème, d'autant que les participants bénéficient d'une montée en compétence.

**Jean-Claude DELALONDE** ajoute que ce groupe apporte beaucoup au lien de confiance qui peut être construit, quelle que soit la position vis-à-vis du nucléaire.

Patrick BIANCHI précise que l'ASN était aussi présente.

Christine NOIVILLE demande comment il pourrait être expliqué au grand public la différence entre la démarche de concertation ASN et le dialogue technique.

Eric BASTIN indique que ces deux démarches sont complémentaires. L'instruction technique fait partie de l'instruction « générale ». La concertation de l'ASN sur la saisine de l'IRSN et du GPE intervient à un moment, avant l'expertise de l'IRSN. Ces initiatives de concertation (ASN) et de dialogue technique (IRSN-ANCCLI-CLIS de Bure) interviennent à des moments différents, prévoyant des associations de la société civile différentes à chaque étape. La finalité est bien de prendre en compte les préoccupations et les regards de la société civile et de fortifier ainsi l'instruction technique dans l'optique d'avoir le meilleur niveau de sûreté nucléaire.

**Jean-Claude DELALONDE** rappelle que la question de la redondance avait déjà été posée. Ces contributions spécifiques et ces temps de mise en commun évitent cette problématique.

Michel BADRE considère que la réponse d'Eric BASTIN apportée lors du dernier groupe était très claire.

**Viviane NGUYEN** partage les propos d'Eric BASTIN : un cadrage initial est posé, et l'ASN s'est bien appuyée sur l'IRSN pour continuer à informer sur le processus d'instruction.

Michel BADRE souligne que cette question avait été posée par Dominique DOLISY. Monsieur BASTIN avait répondu que l'IRSN cherche à comprendre les attentes de la société civile, et que l'ANCCLI et les CLIS veulent savoir comment leurs questions seront intégrées dans le travail final de l'ASN.

**Dominique DOLISY** déclare apprécier la manière dont ce dialogue est mené. Toutes les questions sont inscrites en instantané sur un tableau. Les experts en salle apportent déjà des réponses, même si certaines questions ne trouveront pas de réponses.

Eric BASTIN fait valoir que l'objectif reste d'apporter des réponses à toutes les questions.

**Benoît JAQUET** ajoute que l'expertise de l'ASN sera plus avancée en 2024, ce qui permettra d'apporter d'autres réponses.

Michel BADRE se satisfait de ces différentes interventions, ce qui n'était pas une évidence sur un sujet potentiellement clivant.

**Roberto MIGUEZ** remonte cependant des inquiétudes des syndicats sur les effets des projets du gouvernement sur la confiance que l'IRSN a pu bâtir depuis des années.

Michel BADRE estime que ce dialogue suppose des outils évitant de réitérer les résumés d'une réunion à l'autre. Le dispositif de capitalisation permet à n'importe quel entrant de savoir ce qui s'est fait depuis le début.

### IV. Le dispositif de capitalisation des travaux de concertation menés depuis la mise en place du groupe - MSNR

Cédric VILETTE propose de s'appuyer sur le site Internet du Haut comité, où une page est dédiée au groupe de suivi Cigéo. Tous les documents pourraient y être centralisés, si les membres en sont d'accord.

Michel BADRE rappelle que l'idée était aussi de disposer d'un tableau de suivi global.

Christine NOIVILLE précise que l'idée de capitalisation avait été émise par Marie-Line MEAUX, dans l'objectif que tout ce qui est acté par le comité doit être listé et présenté dans un tableau simple à lire. Ces éléments sont certes déjà présentés dans les comptes rendus, mais ont besoin d'être mis en avant.

**Cédric VILETTE** souligne qu'il entend effectivement renforcer la page dédiée en ajoutant des liens vers les actions de concertation et en centralisant les actions.

Christine NOIVILLE recommande la constitution d'une page centralisatrice.

**Cédric VILETTE** confirme que c'est l'objectif, il demande simplement une action de modération de la part du groupe de suivi afin de trier les liens à indiquer ou non sur la page.

Christine NOIVILLE conseille d'indiquer à chaque fois quelle est l'action précise, par exemple demander l'avis de la société civile, etc.

Michel BADRE mentionne le nom, l'objet de l'action, la réunion et le renvoi au compte-rendu.

**Cédric VILETTE** en prend note.

**Yveline DRUEZ** rappelle que Viviane NGUYEN avait fait référence à la demande du plan national de gestion des déchets et matières radioactives, et souhaite savoir si cette référence pourrait apporter une cohérence d'ensemble.

Michel BADRE estime que cela rejoint la présentation générale de la plateforme.

**Cédric VILETTE** craint que cela ne soit pas gage de clarté.

**Christine NOIVILLE** signale que l'article 35 de l'arrêté du 9 décembre 2022 a officialisé l'inclusion de ce groupe de suivi au plan, et a prévu que celui-ci rende compte au moins annuellement de ses travaux à la commission du 5<sup>e</sup> PNGMDR.

**Dominique DOLISY** déclare que la capitalisation lui tient aussi à cœur. Elle ne souhaite pas alourdir le tableau, mais elle préconise d'indiquer quelque part ce lien renvoyant à l'article mentionné. Il doit aussi exister quelque part au niveau du ministère un lien menant à tous les éléments en matière de

recherche sur les déchets nucléaires (la revue de littérature). Ajouter ce lien permettrait de ménager une connexion avec le milieu de la recherche.

Michel BADRE rappelle que ce groupe a surtout vocation à suivre les concertations, et propose de limiter les ambitions à cette vocation, même si la question de la délimitation d'une plateforme d'information sur Cigéo est en effet intéressante. Ce groupe ne peut être détenteur de la méthode pour tout savoir sur la politique de gestion des déchets.

**Sébastien FARIN** estime que le site de l'ASN explique bien tout le processus, rappelle que tous les rapports produits depuis 1995 sont accessibles sur le site de la Commission nationale d'évaluation, et évoque également tous les documents mis en ligne par l'ANDRA. Tous ces liens pourraient figurer utilement sur le site.

Michel BADRE en convient, à condition de bien clarifier le périmètre du groupe.

Il accueille les garants désignés par la CNDP, Claire MORAND et Jean-Luc CAMPAGNE.

## V. Présentation par les garants CNDP du 3<sup>e</sup> rapport intermédiaire de la concertation continue relative à Cigéo et de la feuille de route

Michel BADRE rappelle que l'équipe de garants initiale avait été désignée en 2013, et que ces garants ont demandé à être remplacés. Cette transition d'une équipe à l'autre a fourni l'occasion de clarifier l'état des lieux des concertations dans un rapport écrit.

Claire MORAND souhaite présenter la synthèse des préconisations pour l'instruction de la DAC et la phase d'enquête publique. Une année a été dédiée à l'écriture d'un rapport intermédiaire par les quatre garants (les anciens et les nouveaux), qui a été publié le 17 juillet 2023<sup>1</sup>.

Plusieurs cadres ont été identifiés : la consultation continue menée par l'ANDRA, la consultation sur la saisine menée par l'ASN, le dialogue local au niveau du CLIS de Bure et le dialogue technique avec l'ANCCLI. Les préconisations s'appuient sur le principe de participation de l'ensemble des publics et de traitement de l'ensemble des sujets préoccupant ces publics.,

#### **Jean-Luc CAMPAGNE** ajoute que ce rapport identifie 5 orientations :

- organiser la concertation continue menée par l'ANDRA en prenant en compte l'envergure du projet, ses aspects éthique, sociétal, local inscrits dans le temps long ;
- assurer la disponibilité régulière des informations vers le public, tant sur le contenu du projet que sur le processus en lui-même, afin de rendre compte de ce qui se passe dans chaque concertation ;

<sup>1</sup> Ce rapport est téléchargeable à l'adresse ci-après : https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2023-07/rapport\_garants\_CIGEO\_2023.pdf

- organiser une revue des sujets encore en débat avant la décision attendue de l'État ;
- organiser les retours vers le public et les parties prenantes, et la capitalisation progressive des travaux pour marquer les avancées de la démarche ;
- conserver la mémoire de la concertation publique depuis 2013, non seulement la consultation menée par l'ANDRA, mais aussi les éléments issus des autres cadres de dialogue.

Claire MORAND indique qu'une préconisation pour la concertation menée par l'ANDRA consiste à permettre à tous les publics de pouvoir s'exprimer aux différentes échelles : nationale et locale. Il s'agit aussi de mobiliser un public plus jeune et diversifié, puisque des décisions devront être prises en 2050. Un travail avec l'ANDRA a été initié sur la phase de concertation qui démarrera au 1<sup>er</sup> semestre 2024.

Le souhait est aussi que les publics locaux puissent s'exprimer sur les thématiques nationales, avec l'idée de donner une place au CLIS de Bure. L'ANDRA maintient déjà la plateforme de concertation du public en ajoutant régulièrement des informations claires et le plus simple possible sur la concertation, les points d'intérêt du public et la place prise par cette concertation dans le processus de décision.

**Jean-Luc CAMPAGNE** préconise ensuite, pour assurer la disponibilité régulière des informations vers le public, de :

- disposer rapidement d'un site d'information dédié à Cigéo, répondant aux principes formulés par le Haut comité dans son avis de 2020 ;
- bien structurer l'implication du groupe de suivi dans le choix de pilotage du site ;
- organiser les remontées d'information venant des différentes démarches pour que le public dispose régulièrement des informations à jour sur l'actualité et l'avancement des différents travaux.

Claire MORAND aborde l'orientation en direction de l'organisation d'une revue des sujets encore en débat. Dans le cadre des échanges bilatéraux et sur le terrain, le public a évoqué des sujets qui le préoccupent : l'éthique, l'opportunité du projet et ses alternatives, le transport des colis, et la gouvernance. Il n'est pas prévu aujourd'hui de traiter spécifiquement ces sujets dans les cadres de dialogue de Cigéo. Il paraît important pour les garants que ces sujets puissent être traités durant l'instruction, avant l'enquête publique puis la décision de l'Etat. C'est aussi une recommandation du Haut comité.

Jean-Luc CAMPAGNE préconise, dans le cadre de la quatrième orientation, de favoriser un apport mutuel entre les différents cadres de concertation à l'œuvre. Le comité de suivi pourrait étudier les moyens et la périodicité de compilation et de capitalisation des éléments issus de ces différents cadres. Lors d'une phase de concertation, il serait important de rendre compte de ce qui a été produit au cours de la période par le biais d'un temps de clôture, afin de dégager des enseignements par les différents canaux de concertation et de dialogue.

Claire MORAND évoque enfin le thème de la mémoire : l'objectif est de conserver l'histoire de la prise de décision autour du projet Cigéo. Des bilans réguliers sont certes effectués à l'occasion de la pièce n°14, mais sans que cela retrace l'ensemble des échanges ayant eu lieu depuis 2013 dans d'autres cadres de dialogue. Il est important de savoir pour les générations futures le chemin qui a

abouti aux différentes décisions prises. Le Haut comité a un rôle clé à jouer dans cette démarche, puisqu'il est lié à la narration et à la transparence de ces décisions.

Michel BADRE rappelle que le rapport intégral est public, et constate que les points identifiés corroborent ce qui a été identifié en matière de capitalisation.

Lui-même relève deux sujets particulièrement importants pour l'actualité des travaux du groupe : la plateforme sur Cigéo, qui était la première recommandation du Haut comité en date de septembre 2020, et la capitalisation de ce qui a été fait par les garants depuis 2013 et par ce groupe depuis sa création.

**Sébastien FARIN** rappelle qu'il existe bien un cadre pour les sujets éthiques et l'opportunité : le PNGMDR. En outre, la gouvernance est bien l'un des thèmes sur lesquels porteront les échanges dans le cadre de la concertation. Il existe enfin une synthèse de tous les échanges dans les 752 pages de l'annexe 14 à la demande d'autorisation de création (ANDRA, et autres tiers).

**Benoît JAQUET** regrette de n'avoir pas été informé de la publication du rapport intermédiaire en juillet, et confirme que le PNGMDR constituera en décembre un groupe de dialogue sur l'éthique. Un séminaire sur les transports de colis avait été organisé en 2015, mais le sujet mérite en effet d'être rouvert.

**XXX** estime que certains sujets traités il y a longtemps pourront revenir dans d'autres consultations, au vu de la durée de Cigéo. Il demande des détails sur le module de concertation orienté vers les jeunes et prévu pour 2024, notamment savoir si des discussions contradictoires sont envisagées et si des expériences de consultation de jeunes ont été menées dans le cadre d'autres projets.

**Jean-Luc CAMPAGNE** juge essentiel que la consultation dépasse le cadre des parties prenantes, vis-à-vis du cadre du PNGMDR et de la gouvernance de l'ANDRA. L'objectif est avant tout d'informer le grand public.

**Claire MORAND** ajoute que ces sujets sont soulevés par les publics sur le terrain et au niveau local, notamment avec les maires.

**Michel BADRE** souligne que le fait de ne pas s'adresser qu'aux parties prenantes reste une partie importante du dispositif de ce groupe.

**Jean-Luc CAMPAGNE** donne l'exemple de la concertation sur les transports, qui a eu lieu au niveau des parties prenantes, alors que des préoccupations ont été exprimées dans des rencontres communales. Il propose à l'ANDRA de présenter le dispositif envisagé en direction de la jeunesse.

**Sébastien FARIN** indique que le PDE précise que la gouvernance de la phase industrielle constitue la première application de cette gouvernance, et correspond à un objet de travail particulier. L'ANDRA établit aujourd'hui la feuille de route de la consultation des jeunes pour 2024, un premier échange a eu lieu avec Claire MORAND et Jean-Luc CAMPAGNE à ce sujet, et cette feuille de route pourra être présentée à la prochaine réunion.

Henri LE MONIES DE SAGAZAN fait état d'une problématique de périmètres, notamment sur le transport de colis qui est un sujet bien plus large que Cigéo. Le thème des alternatives à ce projet devrait aussi suivre une logique de séquence : il peut être préférable d'attendre qu'un groupe de parties prenantes discute avant de consulter le public.

Claire MORAND considère que l'enjeu de la capitalisation se trouve bien là : les réflexions menées dans un cadre limité aux parties prenantes doivent pouvoir descendre vers le public avec pédagogie, afin que le public puisse aussi comprendre pourquoi et comment les décisions ont été prises. Elle a bien conscience des échelles des différents groupes, mais estime que cela n'enlève rien à l'importance d'informer le public.

Benoît JAQUET souligne que certains sujets traités au national ont des conséquences au niveau local. Cette transmission n'est pas toujours simple. Pour les riverains, le laboratoire de Bure est totalement nouveau, car il n'y a pas d'activité nucléaire dans les deux départements concernés. Le transport est une question déterminante au niveau local, mais les publics n'ont pas toujours les éléments de réponse.

Michel BADRE convient que les parties prenantes locales doivent pouvoir s'exprimer sur ces sujets.

**Sébastien FARIN** rappelle qu'une réunion s'était tenue à Rouen en 2019 dans le cadre du PNGMDR sur le sujet des transports. Par ailleurs, les transports que génère Cigéo sont relativement réduits par rapport à d'autres installations nucléaires. Enfin, des dispositions spéciales existent au niveau local : sous la maîtrise d'ouvrage SNCF réseaux, une concertation avait été conduite sur la prolongation de la ligne 27300.

**Jean-Luc CAMPAGNE** juge important d'articuler les cadres de concertation en tenant compte des tailles variées des périmètres et en ménageant des passerelles pour nourrir les concertations entre elles. La concertation locale actuelle sur le suivi des chantiers est importante pour l'insertion du projet dans la vie locale, mais il faut conserver un espace ouvert à une diversité d'arguments.

**Yveline DRUEZ** souligne que la prolongation des 10 ans des réacteurs de 900 Gigawatts est exemplaire en matière de retour vers le public. Ainsi, un rapport d'ouverture à la société avait été publié par l'IRSN suite au dialogue technique. Toutes les questions avaient été répertoriées, et l'IRSN y avait répondu point par point, avec référence législative à l'appui.

**Jean-Luc CAMPAGNE** constate qu'il existe une ressource sur laquelle s'appuyer.

**Yveline DRUEZ** estime que les questions sur la prolongation des 1 300 seront différentes, au vu des évolutions sociétale, environnementale et géopolitique. La démarche sera cependant la même, en effet.

Jean-Luc CAMPAGNE déclare que les deux points soulevés par Michel BADRE au départ sont effectivement au cœur du sujet.

Christine NOIVILLE indique qu'elle est d'accord avec les préconisations formulées sur le rôle de ce comité de suivi, et considère que l'idée d'un tableau mis à jour régulièrement devrait permettre de capitaliser efficacement.

**Benoît JAQUET** remarque, de manière plus générale, que la médiatisation des travaux reste un point délicat, dans une presse trop généraliste.

**Michel BADRE** estime que la réponse passe par la plateforme de Cigéo et par un système de capitalisation à jour.

**Benoît JAQUET** suggère de renouveler l'exercice réalisé en assemblée générale du CLIS de Bure, à l'occasion d'une réunion ouverte au public.

Michel BADRE souligne que, dans une telle réunion, il s'appuierait de toute façon sur un tableau mis à jour.

## VI État d'avancement de la plateforme numérique dédiée au projet Cigéo – MNSR & DGEC, débat sur la participation du groupe de suivi au pilotage de ce site

Thibault MANNEVILLE annonce qu'il a peu de concret à apporter depuis le 13 juin dernier et explique que la plateforme est aujourd'hui constituée du site du PNGMDR et du site internet de Cigéo, accessible à l'adresse https://www.cigeo.gouv.fr/. Malheureusement, le problème technique concernant le premier site n'a toujours pas été résolu, et le site n'a pu être publié. Un autre aléa en termes de ressources humaines s'est produit, puisque les deux agents ont quitté leurs postes le 1<sup>er</sup> septembre et le 9 octobre. Leur remplacement est en cours.

Le maximum est fait pour publier la mise à jour du site Cigéo et le site du PNGMDR dès que possible.

S'agissant des publications, l'État conserve la main, mais le groupe de suivi pourrait jouer un rôle d'animateur, de relance, et également de filtre, en rendant un avis sur les publications au titre des parties prenantes.

Michel BADRE confirme avoir été informé de ces difficultés de personnel, et que le nom du site de Cigéo a été acté. Une question récurrente demeure sur le sujet suivant : en quoi le groupe de suivi peut se prononcer sur son contenu, notamment en insistant sur la publication de certains aspects.

**Jean-Claude DELALONDE** revient sur ce rôle de filtre, et estime qu'il ne sera pas possible d'avancer sur cette plateforme sans élaborer un mode d'emploi ou une charte. Le comité pourrait surtout jouer le rôle d'incitateur, afin d'aller dans le sens de ce que les garants souhaitent pour ce site vis-à-vis du grand public. Un groupe de travail réunissant la DGEC et des membres de ce groupe serait de nature à améliorer le travail sur ce sujet et la prise de décision.

Christine NOIVILLE ajoute que chacun entend qu'il y a beaucoup à faire et que la période n'est pas simple. Elle va dans le sens de l'idée d'un groupe de travail, à condition qu'il ne compte pas plus de trois ou quatre personnes.

Benoît JAQUET conseille d'y intégrer les remplaçants des agents que recherche Thibault MANNEVILLE.

Jean-Claude DELALONDE suggère d'y intégrer un représentant de chaque collègue.

**Michel BADRE** juge intéressant de convier un représentant de l'ANCCLI, de par son positionnement plutôt neutre, un autre de l'ANDRA et une troisième personne de la société civile (associations ou syndicats).

**Henri LE MONIES DE SAGAZAN** suppose que le groupe de travail restituera ses travaux devant le groupe de suivi.

Michel BADRE acquiesce.

Claire MORAND considère que la charte devrait constituer la première étape du travail à réaliser.

**Roger SPAUTZ** indique être disposé à participer au groupe de travail, mais demande quelques jours de réflexion.

Jean-Claude DELALONDE souligne qu'il n'appartiendra pas au groupe de produire le site.

Roberto MIGUEZ déclare que les organisations syndicales réfléchiront également à une participation.

Michel BADRE estime qu'un nombre de 4 personnes reste raisonnable.

Yveline DRUEZ demande si l'IRSN et l'ASN devraient participer.

Michel BADRE considère que ce type de travail ne le nécessite pas. De toute façon, le groupe n'aurait que pour objectif de faciliter le travail, et rendrait compte en plénière des réunions du groupe de suivi.

Il précise également que les garants précédents participaient régulièrement aux travaux du groupe, ce qui était très apprécié des membres.

**Thibault MANNEVILLE** propose au groupe de suivi de se réunir pour formuler une première proposition de charte, même si le ministère de la transition énergétique y travaille de son côté. Il serait intéressant d'attendre que le site fonctionne quelque temps avant de finaliser cette charte.

**Michel BADRE** juge cette approche plus prudente, en effet, et propose de formaliser ce groupe à l'issue de cette réunion.

**Dominique DOLISY** s'interroge sur la rubrique « approfondir », et regrette l'absence de documents actualisés. Elle préconise de catégoriser les types de ressources et de les mettre à jour.

Michel BADRE confirme que le besoin de mise à jour a bien été exprimé.

**Thibault MANNEVILLE** explique que les dernières publications datent de septembre 2018 parce que cela correspond au moment où les parties prenantes ont été les plus à même de proposer des contributions. Par ailleurs, cliquer sur « affiner les résultats » permet de mettre en place des filtres par émetteur.

**Claire MORAND** rappelle l'importance de bien présenter sur le site les processus de décision et de mettre en évidence les différentes instances, dont celles qui permettent au public de s'exprimer.

Sébastien FARIN souligne que ce n'est pas parce qu'un document est ancien qu'il est obsolète.

**Benoît JAQUET** invite à bien assurer le lien entre la capitalisation et cette plateforme.

Michel BADRE confirme que le tableau évoqué précédemment devra être accessible sur la plateforme.

**Roberto MIGUEZ** en déduit que ce site n'a pas vocation qu'à faire la promotion de Cigéo, et estime que les règles devront être établies dans la charte.

**Michel BADRE** explique que la charte aura vocation à déterminer quelles déclarations peuvent être publiées sur le site.

#### VII Points divers

Aucun point divers n'est soulevé. La prochaine réunion se tiendra le 22 janvier 2024.

La séance est levée à 17 heures.

.

#### Liste des participants

#### Membres du groupe de travail :

NOIVILLE Christine Présidente du Haut comité
AUDIGE Joël CLI Nogent-sur-Seine

BADRE Michel Pilote du groupe de travail

BASTIN Éric IRSN BIANCHI Patrick CFTC

CAMPAGNE Jean-Luc Garant CNDP DELALONDE Jean-Claude ANCCLI

DOLISY Dominique CLI Nogent-sur-Seine

DRUEZ Yveline CLI Manche FARIN Sébastien ANDRA CLIS Bure

LE MONIES de SAGAZAN Henri EDF MANNEVILLE Thibault DGEC

MORAND Claire Garante CNDP

MIGUEZ Roberto CGT NGUYEN Viviane ASN PELLEGRINI Delphine IRSN

SPAUTZ Roger Greenpeace France

#### Secrétariat du Haut comité :

DEMANGEON Elsa, secretariat technique

FALL Baye, secretariat technique

VILETTE Cédric, secretariat technique